Image not found or type unknown

Ascenseur interdit pour un déménagement.

Par **Laurent73**, le **10/04/2008** à **16:30**

Bonjour,

Je m'apprête à emménager au 9ème étage d'un immeuble. Il est évident que nous allons utiliser les ascenseurs dans la mesure du possible (gros meubles par l'escalier... bien obligé !).

Toutefois, l'ascenseur serait interdit pour les déménagement / emménagement...

D'après les informations que j'ai trouvé, ce genre d'interdiction est illégale : on ne peut pas m'interdire l'utilisation de partie commune de l'immeuble (ou une idée dans le genre !!).

Quelqu'un peut-il m'apporter une confirmation ou infirmation ?

Je pense que le syndic impose cette règle car d'après ce que je sais, en cas de dégât, c'est au syndic de prouver la responsabilité de l'utilisateur. Chose quasi impossible donc...

Merci d'avance pour vos réponses,
Amicalement

Laurent.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés